

Prévention du risque chimique et fiches de données de sécurité Le projet base de données substances de Pôle Santé Travail

Les Services de santé au travail sont nombreux à s'interroger sur les moyens possibles permettant de repérer efficacement les agents chimiques dangereux présents dans les entreprises, afin d'assurer un suivi optimal des salariés en lien direct avec leurs expositions.

Face à ce constat, comment utiliser et exploiter les fiches de données de sécurité (FDS) et quelle aide efficace les SSTI peuvent-ils apporter aux entreprises dans leur démarche d'évaluation et de prévention du risque chimique sans se substituer aux obligations d'évaluation des employeurs ?

Pôle Santé Travail a entamé une réflexion sur ce sujet et a mis en évidence la nécessité de s'appuyer sur une base de données substances.

La démarche de Pôle Santé Travail

Pôle Santé Travail a réalisé une enquête auprès de ses médecins pour connaître leurs attentes concernant l'analyse des fiches de données de sécurité.

Les résultats de cette enquête, combinés aux attentes des IPRP, ont conduit à la création d'une application interne au service toxicologie pour une mise en commun des informations recueillies sur ces fiches et pour permettre

de générer des documents exploitables par les équipes Santé-Travail et les entreprises. L'exploitation des fiches de données de sécurité (FDS) nécessite la connaissance des substances entrant dans la composition des produits. En conséquence, la base de données est construite à partir d'une compilation des bases de données existantes (ECHA, CIRC, ETUI, SIN, ...) et bénéficie de l'apport de connaissances complémentaires, notamment les retours de terrain et les avis d'un groupe d'experts.

Pôle Santé Travail a dédié des ressources informatiques à la construction d'une application et à la structuration d'une base de données substances.

les données, avant de les incorporer dans la base.

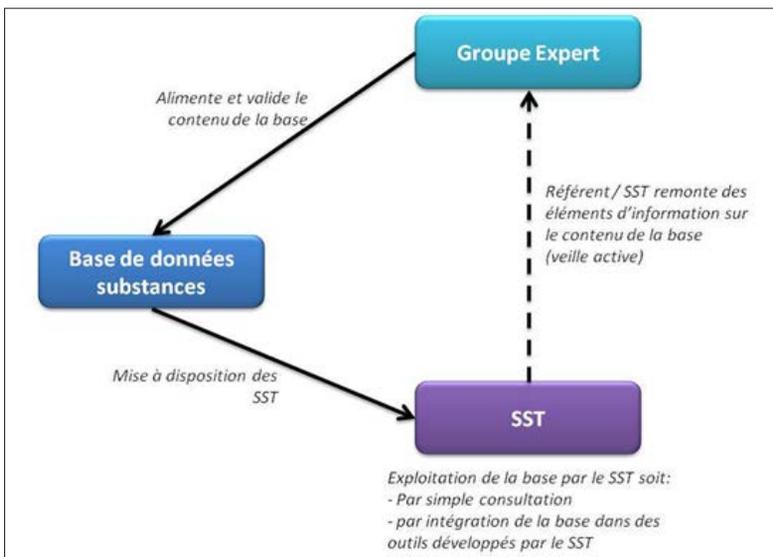
Cette base de données substances pourra être utilisée par le SSTI, en mode consultation ou par intégration de la base dans les outils développés par le Service (aide à l'évaluation du risque chimique, gestion des fiches de données de sécurité, ...).

L'application est opérationnelle depuis le mois de juillet et peut être utilisée pour la saisie d'informations relatives aux substances ou en mode consultation.

L'ensemble des données issues des sites consultables sur Internet (ECHA, INRS, CIRC, ...) va être mis en forme et implémenté à la base de données.

Dans chaque Service utilisateur, un référent alertera sur les substances à intégrer et fera remonter les erreurs repérées auprès du groupe expert.

Concernant les informations sur la toxicité des substances et les retours d'expériences qui feront la plus-value de la base, l'alimentation sera progressive.



Fonctionnement de la base de données

La base de données sera alimentée par un groupe d'experts qui valideront

Une réflexion commune sur l'intérêt de la mise en commun au niveau national de cette base de données substances est envisagée. ■



Parution



Editions DOC/S
www.editions-docis.com

Organisation et fonctionnement des Services de Santé au travail

Cette brochure comporte les articles du Code du travail ainsi que les textes législatifs et réglementaires régissant les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des Services de Santé au travail.

Elle comporte les principaux textes applicables, parmi lesquels la loi n° 867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail, les décrets du 30 janvier 2012, les arrêtés du 2 mai 2012, ainsi que la circulaire DGT n°13 du 9 novembre 2012 relative à la mise en œuvre de la réforme de la médecine du travail et des Services de Santé au travail. Sont ainsi regroupés l'essentiel des textes régissant la Santé au travail dans les entreprises, qu'ont à connaître - et à mettre en œuvre - les employeurs, les médecins du travail, les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire et les responsables des Services de Santé au travail.